



200^e Saint-Césaire

Ville en mouvement



BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

JUIN-JUILLET 2022 : N° 107

MOT DU MAIRE	3
INFOS SERVICES	4
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE	10
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE	12



BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
SAINT-CÉSAIRE
JUN 2022

Coordination Vicky Desmarais
Conception et impression Imprimerie CIC
Tirage 2 700 exemplaires



CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE : *Guy Benjamin*

CONSEILLERS

*Joanie Généreux district # 1**Michel Denicourt district # 2**Michel Deschamps district # 3**Jacques Bienvenue district # 4**Claudie Létourneau district # 5**Denis Chagnon district # 6*

ORGANISATION MUNICIPALE

DIRECTION GÉNÉRALE
ET GREFFE*Isabelle François*

LOISIRS

Chantal Brodeur

BIBLIOTHÈQUE

Line Gervais

COMMUNICATION

Vicky Desmarais

URBANISME

Jonathan Massicotte

TAXATION

Caroline Milette

TRÉSORIÈRE

Micheline Quilès

COUR MUNICIPALE

Francine Gendron

TRAVAUX PUBLICS

Dominique Arpin

SÉCURITÉ INCENDIE

Étienne Chassé

De gauche à droite : M. Michel Denicourt, conseiller district no 2, M. Denis Chagnon, conseiller district no 6, Mme Claudie Létourneau, conseillère district no 5, M. Guy Benjamin, maire, Mme Joanie Généreux, conseillère district no 1, M. Jacques Bienvenue, conseiller district no 4, M. Michel Deschamps, conseiller district no 3.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil se déroulent à nouveau en personne dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville. Les citoyens qui ont des questions sont invités à les faire parvenir par courriel à administration@ville.saint-cesaire.qc.ca ou en les déposant dans la chute à courrier près de la porte du côté du stationnement de l'hôtel de ville, au plus tard à 16 h, la journée même de la séance.

La participation citoyenne, ça change le monde

La participation citoyenne repose sur la collaboration et a pour objet d'influencer les décisions prises pour l'ensemble de la communauté. Vous avez des idées ou des préoccupations? Consultez l'ordre du jour de la prochaine séance sur notre site web et venez y assister et poser vos questions.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Mardi 14 juin | Mardi 12 juillet | Mardi 9 août

CONGÉS

Tous les services municipaux seront fermés les **23 MAI** pour la Journée nationale des patriotes; **24 JUIN** pour la Fête nationale du Québec; **1^{ER} JUILLET** pour la Fête du Canada.

TAXES

2^e versement : 30 avril | 3^e versement : 29 juin | 4^e versement : 27 septembre

ÉDIFICES DE SERVICE

CLINIQUE MÉDICALE
DU COLLÈGE

1396, rue Notre-Dame
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469-0505

BIBLIOTHÈQUE

1881, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469-3187, poste 4573
bibliotheque@ville.saint-cesaire.qc.ca

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HOTEL DE VILLE

1111, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469-3108 - Télécopieur : 450 469-5275
administration@ville.saint-cesaire.qc.ca

SÉCURITÉ INCENDIE / CASERNE

1111, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469-3108 - Télécopieur : 450 469-5275
incendie@ville.saint-cesaire.qc.ca

COMPLEXE SPORTIF

1109, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469-2828 - Télécopieur : 450 469-0022
complexe.sportif@ville.saint-cesaire.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS

110, route 112
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469-3108 - Télécopieur : 450 469-3107
travaux.publics@ville.saint-cesaire.qc.ca

COUR MUNICIPALE DE SAINT-CÉSAIRE

1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469-3108, poste 235 - cour@ville.saint-cesaire.qc.ca





MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Plus que jamais, le printemps amène son vent de renouveau et de verdissement avec la nature qui reprend ses droits!

Pour les Célébrations du 200e, vous avez peut-être remarqué que la Ville se fait une beauté en affichant ses couleurs sur ses 2 grandes artères de la rue Saint Paul et de la route 112. Au cours des prochaines semaines, elles seront de nouveau embellies avec des jardinières fleuries.

Fait à noter, la municipalité a adhéré aux « Fleurons du Québec ». Comme citoyens, vous serez appelés à mettre votre touche pour fleurir et verdir votre espace de vie.

La journée de l'Arbre qui se tiendra le samedi 14 mai prochain sur le site de l'ancien aréna est tout indiquée pour débiter la saison du jardinage. Surveillez les informations qui seront diffusées sur le Facebook de la Ville. Rappelons aussi qu'un programme de plantation d'arbres (avec une aide financière) est disponible pour un propriétaire d'immeuble. L'information est disponible sur le site de la Ville.

Aussi, pour permettre des déplacements à pied ou à vélo en toute sécurité, il y aura l'éclairage de la piste cyclable entre la rue Notre-Dame et le chemin Saint François sur près de 2 kilomètres. Sous réserve de l'autorisation du ministère des Transports, le pont de la piste cyclable sera également éclairé. Les travaux devraient débuter en juin.

C'est également à la fin du mois de juin, juste à temps pour le début de la saison estivale, que l'aire des jeux d'eau à proximité du Complexe sportif sera complétée. Longtemps réclamées, ces installations extérieures seront une oasis de fraîcheur lors des périodes de chaleur. Dans un souci de préservation de l'eau et de développement durable, la récupération de l'eau générée par ces installations a été prise en compte. En effet, elle sera récupérée pour servir à l'arrosage des végétaux dans les espaces municipaux.

Le retour de la belle saison est aussi synonyme de travaux routiers. Les travaux de remplacement de la conduite d'eau brute se termineront et une seconde couche de pavage sera effectuée sur le chemin Saint-François. Du pavage sera également fait sur Carré Édouard, sur l'avenue Viens et le rang Double.

Comme autre grand chantier, il y aura celui de la réfection de la chaussée et le remplacement de ponceaux du rang Bas de la Rivière Nord. L'appel d'offres est en cours et les travaux devraient s'échelonner de juin à octobre. Il s'agit de travaux rendus nécessaires en raison de la fin de vie utile des ponceaux. Ces travaux bénéficient d'une aide financière couvrant près de 75 % de ses coûts.

En terminant, je vous invite à profiter des activités pour redécouvrir votre ville et célébrer son 200e. Le 4 juin prochain, lors d'une grande tablée à la halte routière, ce sera l'occasion d'un beau rassemblement qui permettra de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à façonner notre communauté.

Au plaisir de vous y voir. Je vous souhaite un bel été!

Guy Benjamin, maire



COLLECTES À VENIR

NOUVEAU !

La collecte des résidus volumineux ainsi que la collecte des branches d'arbres requièrent désormais une inscription auprès de la MRC de Rouville. Consultez le www.mrcrouville.qc.ca pour vous inscrire et trouver une foule d'informations pratiques pour vous aider dans la gestion de vos matières résiduelles.

6 ET 20 MAI Collecte de feuilles, chaume et brindilles

8 AU 14 MAI Collecte de branches*

14 JUIN ET 12 JUILLET Collecte des résidus volumineux*



Deux écocentres sont également mis à la disposition des résidents de la MRC :

ÉCOCENTRE SAINT-CÉSAIRE

275, route 112, Saint-Césaire

Ouvert du jeudi au samedi de 9 h à 16 h 30

ÉCOCENTRE DE MARIEVILLE

135, chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)

Ouvert du mercredi au samedi de 9 h à 16 h 30



PROCHAINE VENTE-DÉBARRAS

Le printemps est enfin arrivé et vous décidez de vous lancer dans le grand ménage. Félicitations! Avant de jeter, pensez à donner une seconde vie aux choses dont vous n'avez plus besoin en les offrant à d'autres. Pour se faire, quoi de mieux que d'organiser une vente-débaras.

Celles-ci sont autorisées dans toutes les zones aux conditions suivantes :

- ▶ Les activités ne doivent nuire d'aucune façon à la visibilité des automobilistes et des piétons;
- ▶ La vente-débaras ne peut durer plus de deux jours consécutifs. En cas de pluie, la vente pourra avoir lieu la fin de semaine suivante;
- ▶ Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique ou sur une place publique;
- ▶ Il est permis d'installer une affiche d'au plus 0,5 mètre carré pour la durée de la vente seulement et sur le terrain où a lieu la vente;

Par temps de pluie, les dates sont reportées à la semaine suivante.

Votre chien a-t-il sa médaille?

LE SAVIEZ-VOUS? Votre compagnon canin doit être enregistré à la Ville et porter la médaille qui vous sera alors remise. Il sera plus facile et plus rapide de retrouver les propriétaires des chiens qui se sont égarés. Le cas échéant, ces chiens sont remis à la SPA de Drummond qui en prendra soin jusqu'à votre arrivée!

Des frais de 35 \$ sont exigés pour un nouvel enregistrement et de 20 \$ pour le renouvellement annuel. Procédez à l'inscription en ligne au www.jeminscrismaintenant.com/villesaintcesaire/ ou en personne à l'hôtel de ville. Pour de plus amples informations, le règlement numéro 135, concernant les animaux, est disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Césaire.





PROJETS EN COURS

PARC CANIN

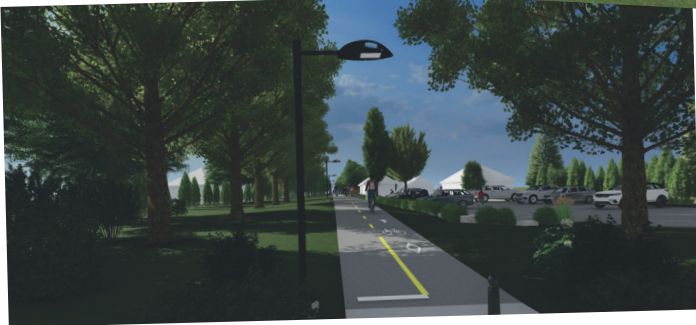
Nous avons le plaisir de vous annoncer que le tout nouveau parc canin verra le jour prochainement! Consultez nos réseaux sociaux afin de connaître la date d'ouverture officielle et prendre connaissance des règlements sur l'usage du parc.

JEUX D'EAU

Le parc du complexe sportif accueillera cet été de nouveaux jeux d'eau. Suivez l'évolution sur notre page Facebook ainsi que sur notre site web.

ÉCLAIRAGE DE LA PISTE CYCLABLE

La Ville a à cœur la sécurité de ses citoyens. C'est pourquoi il a été entrepris de faire l'installation d'éclairage sur un tronçon de 1,9 km de la piste cyclable, entre le rang du Haut-de-la-Rivière Sud et le chemin Saint-François. Les travaux seront exécutés à l'été 2022.



SUBVENTION POUR DES PRODUITS D'HYGIÈNE LAVABLES



La MRC de Rouville est heureuse d'offrir une subvention lors de l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène lavables. Cette aide financière est un moyen supplémentaire pour encourager des habitudes de vie plus écoresponsables et de poser un geste significatif dans la réduction des déchets.

COUCHES LAVABLES

La MRC de Rouville, par l'entremise de la Ville, rembourse jusqu'à 200 \$ par enfant pour l'achat de couches lavables. Pour bénéficier du programme de subvention, les parents doivent attendre un enfant ou avoir un bébé âgé de moins de six mois au 1er janvier 2022. Il n'y a aucun achat minimum requis et la subvention est pour l'achat de produits neufs. De plus, le citoyen peut refaire une demande lors des années subséquentes.

Afin de bénéficier de la subvention, les citoyens doivent se rendre sur le site internet au <https://mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/subventions/>, remplir le formulaire en ligne et présenter une preuve de résidence du parent, la confirmation d'inscription de naissance ou le certificat délivré par le Directeur de l'état civil ainsi qu'une preuve d'achat d'au moins 20 couches lavables neuves.

PRODUITS D'HYGIÈNE LAVABLES

Vous serez remboursé 50 % des frais rattachés à l'achat de produits d'hygiène lavables jusqu'à un montant maximal de 100 \$ par utilisateur. Afin de bénéficier de la subvention, les citoyens doivent se rendre sur le site internet au <https://mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/subventions/>.

Un formulaire en ligne est disponible. Vous devez donner vos coordonnées et joindre une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'achat avec taxes applicables.

TRAVAUX DE RÉFECTION



Les travaux de réfection de la conduite d'eau brute sur le **chemin Saint-François** ont repris à la fin du mois d'avril. Suivez-nous sur nos réseaux sociaux afin de suivre l'évolution des travaux.

La Ville entreprendra également sous peu la réfection de vingt-huit (28) ponceaux ainsi que le resurfacement complet du **rang du Bas-de-la-Rivière Nord**. Ces travaux importants devraient s'étendre de juin à octobre 2022.

Le service des Travaux publics est présent pour répondre à vos questions. Communiquez avec nous par courriel au travaux.publics@ville.saint-cesaire.qc.ca ou par téléphone au 450 469-3108, poste 420.





LA JOURNÉE DE L'ARBRE, C'EST LE 14 MAI!

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se déroule tout au long du mois de mai, la Ville soulignera la journée de l'arbre en effectuant la distribution de nombreux petits arbres. La Ville aimerait remercier la participation du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la fourniture des arbres ainsi que les Clubs 4-H du Québec pour la distribution.

La distribution aura lieu dans le stationnement de l'ancien aréna au 1165 rue Saint Michel. Il est important d'arriver tôt puisque les quantités sont limitées. L'activité aura lieu **le samedi 14 mai de 8 h 30 à 11 h 30**. Toutefois, les essences d'arbres ainsi que les quantités ne sont pas encore connues. Les arbres ont habituellement une hauteur d'environ 30 à 60 cm.

NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE.



LA RIVIÈRE YAMASKA, UN JOYAU À PROTÉGER

Regroupant plusieurs municipalités riveraines, le Comité Yamaska fût mis sur pied afin de se pencher sur l'érosion des berges et la sécurité nautique sur la rivière Yamaska.

Le Comité vous invite à une consultation publique le **25 mai prochain à 19 h** afin d'étudier et mettre en place des solutions durables. Cette consultation se tiendra dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 1111, avenue Saint Paul.

Venez discuter et participer au changement!

AVANT DE CREUSER; PENSEZ À INFO-EXCAVATION



Info-Excavation est un service gratuit de localisation d'infrastructures souterraines destinées aux particuliers, aux entreprises ou autres qui désirent creuser ou excaver le sol.

À plusieurs endroits dans la Ville de Saint-Césaire comme partout ailleurs, des conduites appartenant à Bell, Vidéotron, Gaz Métro, Montréal Pipeline sans oublier les conduites d'aqueduc et d'égouts de la Ville sont présentes dans le sol.

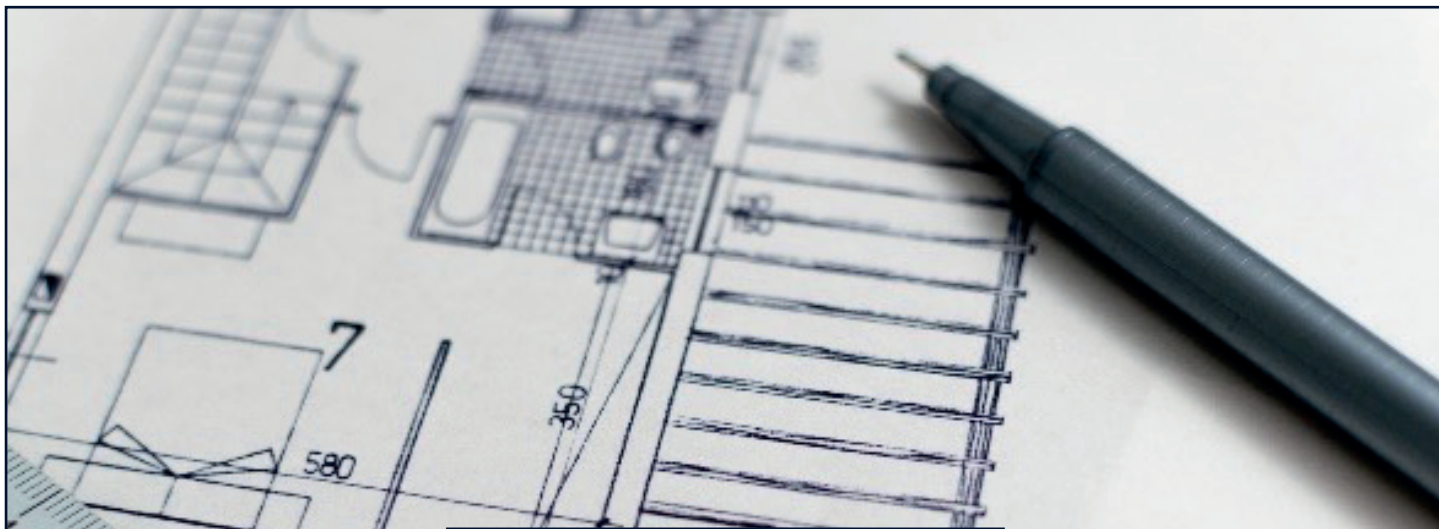
Si vous effectuez des travaux et que vous endommagez les conduites existantes, vous êtes alors responsable des dommages. Pour vous protéger, contactez Info-Excavation. Prévoyez un délai de 3 jours ouvrables pour la localisation des services enfouis. Vous recevrez une réponse par courriel, par fax ou par téléphone des compagnies membres qui possèdent des conduites sur les lieux de votre excavation. Si des services se trouvent près des travaux à exécuter, les compagnies se déplaceront sur le site et localiseront au moyen de peinture et de drapeaux leurs services.

Afin de creuser de façon sécuritaire, composez le 1-800-663-9228. Rappelez-vous, il s'agit d'un service gratuit disponible en tout temps.



Si vous désirez plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des travaux publics au 450-469-3108 poste 420 ou par courriel à : travaux.publics@ville.saint-cesaire.qc.ca





UN PROJET? UN PERMIS!

L'équipe du service de l'Urbanisme, se joint aux employés municipaux, afin d'offrir aux citoyens une aide précieuse pour mener à terme leurs projets de rénovation ou de construction. Les bureaux du service sont situés à l'Hôtel de Ville au 1111, avenue Saint-Paul. Pour nous joindre, composez le 450 469-3108, poste 225, courriel : urbanisme@ville.saint-cesaire.qc.ca, M. Jonathan Massicotte, responsable du service de l'Urbanisme ou inspecteur au poste 229, disponible durant nos heures d'ouverture régulières à l'Hôtel de Ville.

Pour un PROJET D'INSTALLATION SANITAIRE, ainsi que pour effectuer une demande de permis de lotissement, une dérogation mineure, une modification à la réglementation d'urbanisme ainsi que pour une autorisation à la CPTAQ, la personne vous informera et vous accompagnera dans vos démarches.

Pour un PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION ainsi que pour l'aménagement extérieur (stationnement, galerie, plantation, coupe d'arbres, piscine, etc.), le service de l'Urbanisme se fera un plaisir de vous renseigner sur la réglementation d'urbanisme

et municipale de la Ville de Saint-Césaire ainsi que pour vous émettre tous permis et certificat pour un projet conforme à la réglementation.

DEMANDE DE PERMIS

Avant d'effectuer tous travaux, notamment la construction d'une galerie, le remplacement de matériaux de revêtement extérieur ou de fenêtres, l'aménagement d'un stationnement, la coupe d'arbres, le remblai d'un terrain, l'installation d'une clôture, d'une piscine ou d'une installation septique ainsi que pour la construction d'une remise, d'un garage ou de tout autre bâtiment accessoire, il vous est nécessaire d'effectuer une demande de permis. Selon la réglementation municipale, nous avons un délai de trente jours pour délivrer un permis à compter du moment où le dossier de la demande est complet. Il est **IMPORTANT** de noter qu'aucun permis ne sera délivré la journée même, nous devons en faire l'analyse, alors soyez prévoyant dans vos demandes.

LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : UN SERVICE 7 JOURS 24 HEURES !

Nous désirons vous rappeler que le service des Travaux publics de la Ville de Saint Césaire est toujours présent.

Du lundi au jeudi entre 7 h et 16 h 30 et le vendredi de 7 h à 12 h, les bureaux du service situé au 110, route 112 sont ouverts. Vous pouvez les joindre au 450 469 3108 poste 420 ou par courriel au travaux.publics@ville.saint-cesaire.qc.ca

Un service d'appel 24 heures est aussi disponible. Si une urgence survenait après les heures d'ouverture en lien avec l'eau potable, les eaux usées ou le réseau routier, composez le 450-469-3108 poste 1, un employé vous répondra.



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le Comité consultatif d'urbanisme se réunit une fois par mois afin de faire l'analyse des dossiers qui lui sont déposés.

LE COMITÉ SE RÉUNIRA LES 26 MAI, 30 JUIN ET 28 JUILLET PROCHAIN.

Vous avez un projet à soumettre?

Les dates butoirs pour soumettre votre dossier sont donc les **19 mai, 23 juin et 21 juillet**, soit une semaine avant la réunion du comité.



ENTREPOSAGE SAISONNIER

L'entreposage saisonnier des roulottes, embarcations de plaisance et véhicules récréatifs autorisé du 15 octobre 2021 au 1er mai 2022, comme prévu au règlement de zonage 92-2005 :

Une personne peut entreposer sur sa propriété, où il existe un bâtiment principal, un véhicule récréatif, une roulotte, une tente-roulotte, une embarcation ou un autre équipement de même nature sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Dans le périmètre d'urbanisation, un maximum d'un véhicule et équipement est autorisé par terrain et à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, un maximum de deux véhicules et équipements est autorisé par terrain;
- Les véhicules ou équipements doivent appartenir au propriétaire du bâtiment ou à l'occupant du logement;
- L'entreposage est autorisé du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante;
- Il est interdit d'habiter un véhicule ou un équipement ainsi stationné ou entreposé;
- L'entreposage d'un tel véhicule ou équipement n'est autorisé que dans les cours latérales ou arrière;
- Le véhicule ou l'équipement ne doit pas être hors d'état de fonctionnement. Il doit être opérationnel et immatriculé.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

La Ville désire vous rappeler que les abris d'auto temporaires (tempo) devaient être désassemblés au plus tard le

15 avril 2022

Consultez le règlement de zonage 92 2005 sur notre site web pour plus de détails.

FAUCHAGE DES TERRAINS

La Ville de Saint-Césaire souhaite vous rappeler que pour des raisons de sécurité, de santé collective et de qualité de vie, le fauchage des terrains en dehors de la zone agricole s'avère régi par le Règlement numéro 244.

TERRAIN VACANT

Tout propriétaire d'un terrain vacant doit s'assurer que les herbes et broussailles y poussant n'excèdent pas quarante-cinq (45) centimètres de hauteur et doit exécuter un fauchage minimalement aux dates suivantes : **1er juin, 1er juillet, 1er août, 1er septembre.**

TERRAIN

Tout propriétaire d'un terrain doit s'assurer que les herbes et broussailles y poussant n'excèdent pas vingt (20) centimètres de hauteur (8 pouces).

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre service de l'Urbanisme:

450 469-3108, poste 229
inspecteur@ville.saint-cesaire.qc.ca



SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Nous vous rappelons que l'aménagement d'une piscine résidentielle doit obligatoirement faire l'objet d'un permis préalable à son installation.

Rappelons également que le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (règlement), en juillet 2010, a subi des modifications importantes au 1er juillet 2021, notamment :

[Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation].

- **Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1er novembre 2010**

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 1er juillet 2023.

- **Nouvelle règle pour les piscines dotées d'un plongeur**

Afin de réduire les risques de blessures liées aux accidents de plongeon, toute nouvelle piscine dotée d'un plongeur devra être conforme à la norme BNQ 9461-100 Ouverture d'un site externe dans une nouvelle fenêtre. Celle-ci précise les caractéristiques minimales nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle. Elle exige également que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeur.

Cette nouvelle norme s'applique seulement aux piscines et aux plongeurs acquis et installés à compter du 1er juillet 2021. Notons qu'elle ne s'applique pas aux piscines et aux plongeurs acquis avant cette date et installés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2021. Ce délai de trois mois vise à tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur du Règlement et pour lesquels les travaux seront réalisés durant l'été.

- **Nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès**

Des modifications ont été apportées au Règlement pour renforcer la sécurité des aménagements autour des piscines.

À COMPTER DU 1ER JUILLET 2021 :

- 1) les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm devront être lattées;
- 2) aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou l'enceinte ne devra être installé à moins de 1 m de celle-ci;
- 3) aucune fenêtre ne devra être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale soit d'au plus 10 cm.

Ces nouvelles exigences sont seulement applicables aux piscines et aux enceintes acquises et installées à compter du 1er juillet 2021. Soulignons qu'elles ne s'appliquent pas aux installations acquises avant cette date et installées entre le 1er juillet et le 30 septembre 2021. Tel que mentionné précédemment, ce délai de trois mois vise à tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur du Règlement et pour lesquels les travaux seront réalisés durant l'été.

Nous vous invitons à consulter le *document synthèse préparé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation résumant les normes du règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens* disponible sur notre site web.

De plus, la page web du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dédiée au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles contient une foule d'informations pertinentes quant aux droits et obligations afférentes aux propriétaires de piscines : nous vous invitons à vous y rendre.

Finalement, vous pouvez contacter le personnel du service de l'Urbanisme en tout temps, pour obtenir des précisions ou un complément d'information sur ce sujet. **450 469-3108, poste 225**





INSPECTION

Le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire



Les feux extérieurs

Tous les feux à ciel ouvert doivent faire l'objet d'une demande auprès du service incendie de la Ville. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire disponible (mettre le fichier) et faire parvenir le document dûment rempli au courriel suivant : prevention@ville.saint-cesaire.qc.ca. Par la suite, un membre de l'équipe analysera votre demande et le permis sera délivré à l'intérieur d'une période de 7 jours ouvrables. Prendre note que les demandes de permis non complètes ne seront pas traitées et que seuls les bâtiments en périmètre rural sont autorisés à faire des feux à ciel ouvert.

LES FOYERS EXTÉRIEURS :

- Situé à 3 m de toute ligne de propriété ou bâtiment
- Être installé sur une surface non combustible telle que du sable, de la pierre ou autres, d'un rayon d'au minimum 1 m

LES FEUX À CIEL OUVERT :

- Obtenir son permis de brûlage auprès du service incendie
- Avoir sur les lieux un équipement d'extinction tel qu'un boyau d'arrosage, une chaudière ou un extincteur portatif
- La hauteur des flammes ne peut dépasser 1.5m de hauteur
- Avoir un surveillant sur place constamment jusqu'à l'extinction complète.

LES FEUX D'ARTIFICE :

- Les feux d'artifice sont interdits sur le territoire excepté lors des festivités, et ce, avec l'autorisation de la municipalité
- Une demande de permis doit être soumise au service incendie au préalable 10 jours ouvrables avant votre événement.



Les numéros civiques

Afin de faciliter le travail des intervenants d'urgence et les aider à trouver rapidement votre résidence, la présence d'un numéro civique bien visible est essentielle. Voici quelques consignes à suivre:

- Votre numéro doit contenir seulement des chiffres, aucun symbole romain ou lettre n'est accepté
- Il doit être en façade de bâtiment, bien visible de la rue sans obstruction
- Si votre numéro n'est pas visible en noirceur, ayez un éclairage extérieur suffisant afin de le rendre visible
- Lorsque vous avez recours aux services d'urgence en noirceur, allumez vos lumières afin de faciliter le repérage de votre domicile
- Si vous possédez une borne 911 (Numéro civique en bordure de rue) ne mettez aucun objet encombrant autour et en hiver, déneigez la borne si la neige empêche sa visibilité.

LES FEUX DE CUISSON

Cuisiner en famille est une activité plaisante pour tous. Cela permet de se réunir, de transmettre de bonnes valeurs et de passer un bon moment. Pour se faire, nous devons prendre les précautions nécessaires autant dans la cuisine que pour le BBQ afin d'éviter un accident :

- Préconiser l'utilisation d'une friteuse lorsque vous devez cuire des aliments avec de l'huile
- Ayez en possession près de vous un extincteur portatif, un couvercle ou un linge mouillé afin d'éteindre l'incendie. Cependant, si le feu est d'une très grande ampleur, sortez immédiatement et composer le 9-1-1, et ce, maîtrisé ou non
- Assurez-vous de bien nettoyer votre BBQ avant et après chaque utilisation et placez-le à un endroit sécuritaire, loin des portes et fenêtres.
- Ne jamais laisser la cuisinière en fonction sans surveillance et tenez les enfants à l'écart afin d'éviter qu'ils se blessent



LA TROUSSE 72 HEURES



SOYEZ TOUJOURS PRÊT

Les premiers répondants et services d'urgence ont à cœur votre sécurité et votre bien-être. Toutefois, en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à arriver dans votre quartier. Vous êtes donc le premier responsable de votre sécurité. La meilleure façon de vous préparer est d'élaborer un plan familial d'urgence :

- Ayez chez vous en tout temps une **trousse d'urgence** qui contient les articles essentiels pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant **3 jours**.
- Dressez une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence – membres de votre famille, garderie, école, municipalité, etc.
- Faites le **plan d'évacuation de votre maison**, convenez d'un lieu de rassemblement et procédez à des exercices d'évacuation. Si vous habitez un immeuble avec un ascenseur, utilisez les marches en cas d'urgence et même lors de vos exercices d'évacuation.
- Assurez-vous de savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.
- Planifiez un itinéraire pour quitter votre quartier en cas d'évacuation. Prévoyez un deuxième trajet au cas où des routes seraient impraticables.
- Faites l'inventaire de vos biens, avec preuves d'achat, photos ou bandes vidéo. Conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile en lieu sûr, au bureau par exemple.
- Communiquez avec votre assureur afin de vérifier la couverture de votre **assurance habitation**. La majorité des contrats d'assurance couvre les dommages causés par des catastrophes naturelles comme la grêle, la foudre, les tempêtes de vent ou les tornades.

SÉCURITÉ À VÉLO

L'été est à nos portes et les belles températures invitent à se déplacer à vélo. Malheureusement, les blessures à la tête contribuent à environ 60 % des décès chez les cyclistes. En cas de chute, cette partie du corps demeure la plus exposée aux blessures graves. Le casque absorbe les chocs au moment d'un accident, et la force de l'impact se répartit sur sa surface plutôt que sur la tête. Il est donc essentiel de se procurer un bon casque.

8 BONNES PRATIQUES À ADOPTER



- 1 Être visible la nuit
- 2 Établir un contact visuel aux intersections
- 3 Éviter les angles morts
- 4 Adapter sa vitesse à son environnement
- 5 Respecter les feux rouges
- 6 Dépasser toujours par la gauche
- 7 Céder la priorité au bus
- 8 Suivre le sens de la circulation



PARTAGER LA ROUTE

Réduire sa vitesse en ville et dans les milieux de vie

Un milieu urbain est aussi un milieu de vie. Les rues sont un espace public fréquenté par les résidents. Une forte proportion des collisions observées sur le réseau routier municipal, impliquant des piétons et des cyclistes, se produisent en milieu urbain. Il est donc essentiel de tendre à y réduire la vitesse de circulation pour la sécurité des usagers vulnérables. Nous remercions les automobilistes de faire preuve de vigilance afin d'assurer la sécurité de tous.





BONNE NOUVELLE !

Les croque-livres ayant passé un très bel hiver au complexe sportif, le soleil et le beau temps étant à nos portes, ils ont donc trouvé refuge dans deux parcs de la Ville.

N'hésitez pas à les consulter lors de votre prochaine visite. Peut-être aurez-vous un coup de cœur pour un livre.

Et les croque-livres aimant bien être nourri aussi, si ça vous tente, vous pouvez également remplir leur bedon.

BONNE LECTURE!



RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE PGO ET MUNICIPALE

Lors d'une de vos visites, à la bibliothèque, vous avez sûrement remarqué des signes de réaménagement. Veuillez noter que ceux-ci se poursuivront jusqu'à la fin du mois d'août.

Le projet consiste à revoir l'espace de la bibliothèque. Les locaux plus spacieux permettront non seulement de faciliter l'accès à la bibliothèque, mais aussi d'organiser des événements festifs et instructifs, et d'offrir des espaces de consultation et d'animation (entre autres, un espace réservé uniquement à notre clientèle jeunesse).

Nos heures d'ouvertures seront peut-être modifiées durant cette période. Nous vous aviserons, par le biais de nos réseaux sociaux, des changements apportés et des dates de fermeture pour la période estivale.

Soyez assurés que nous continuerons à offrir nos services en vous offrant la possibilité d'emprunter un plus grand nombre de documents pour une période prolongée.

Nos activités reprendront, au début du mois de septembre, dans un tout nouveau décor.



2^e édition

Lire dans les parcs

À nouveau cet été, l'activité Lire dans les parcs proposera des lectures gratuites dans différents espaces verts de la Ville.

Certaines journées de juillet et d'août, un animateur/trice de notre équipe de bénévoles fera découvrir le plaisir de la lecture aux jeunes âgés de 3 à 10 ans, accompagnés d'un adulte. Venez découvrir, sous notre chapiteau, le plaisir de la lecture en plein air.

L'ACTIVITÉ EST GRATUITE.

Les dates et les parcs seront annoncés plus tard durant l'été.



1822-2022

200 ans

et toujours en mouvement!

Saint-Césaire

15 MAI

JOURNÉE POUR NOS AÎNÉS

Dîner spaghetti et activité musicale pour remercier nos précieux aînés, en collaboration avec les Résidences du Collège. Venez assister à un spectacle de danse folklorique d'ici et d'ailleurs par la troupe de danse Les Chamaniers de Saint-Hyacinthe. Si le cœur vous en dit, il sera même possible de venir danser avec eux. Cette performance sera suivie d'un spectacle de la formation musicale traditionnelle Kin bin ta tuque. L'activité est réservée aux résidents de Saint Césaire de 50 ans et plus. Procurez-vous votre billet gratuitement au complexe sportif. Faites vite, les places sont limitées!

16 MAI

MISE EN VENTE DES BILLETS POUR LE SPECTACLE DE NOËL DE MARC HERVIEUX

Le moment tant attendu est arrivé! Le 16 mai, vous pourrez enfin vous procurer vos billets pour le spectacle de Noël de Marc Hervieux qui aura lieu le 27 novembre 2022. Seul avec son piano, celui-ci interprétera les plus grands airs de Noël.

Les billets, vendus au coût de 35 \$, devront être achetés en personne au complexe sportif ou à l'hôtel de ville. Hâtez-vous, les quantités sont limitées!



CÉLÉBRATIONS DU 200E ANNIVERSAIRE

JOURNÉE POUR NOS AÎNÉS**Dîner spaghetti et activités musicales gratuits!****Invités:***Les Chamaniers*

Groupe de danse folklorique de Saint-Hyacinthe

Kin Ben ta Tuque

Groupe de musique traditionnelle

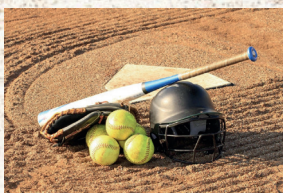
Quand?**15 mai 2022
11 h 30 à 16 h 30****Où?****Salle de l'Âge d'Or
1372, rue Notre-Dame
Saint-Césaire****Distribution des billets:****Complexe sportif, 1109 avenue Saint-Paul
du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 13h à 16h30****Quantité limitée!****Résidents de Saint-Césaire seulement. Une preuve de résidence sera exigée.**

EN JUIN

4 JUIN

GRANDE COMMÉMORATION DU 4 JUIN (MESSE ET GRANDE TABLEÉ)

Une messe du 200e sera donnée à l'église suivie de la grande activité méchoui sous chapiteau à la Halte routière pour commémorer la journée officielle de la fondation de Saint-Césaire. Venez savourer un succulent méchoui sur l'heure du diner. Sous une ambiance musicale, nous vous présenterons une vidéo sur les 200 ans de Saint-Césaire. Cette activité se veut festive, chaleureuse et riche en souvenirs. Vous pouvez vous procurer vos billets, au coût de 30 \$ par adulte et 15 \$ par enfant âgé de 5 à 12 ans, au complexe sportif ainsi qu'à l'hôtel de ville.



17 AU 19 JUIN

TOURNOI FAMILIAL DE BALLE DONNÉE

Tournoi organisé par les Rouges. Venez en grand nombre!



23 JUIN

FÊTE NATIONALE

Célébration de la fête nationale sur le terrain de la polyvalente Paul-Germain Ostiguy avec le spectacle de Kevin et sa meute, le tout suivi d'un feu d'artifice.



24 JUIN

PARADE DE LA FÊTE NATIONALE

La parade de la Fête nationale est de retour cette année! Venez assister en grand nombre à cet événement festif! Vous désirez participer? Puisque cette année marque également le 200e anniversaire de la Ville, nous avons besoin de vous pour faire de cette édition un événement mémorable. Lancez-vous et créez un char allégorique qui se joindra à la parade. Pas de char? Aucun problème! Organisez un groupe de marcheurs. Demandez votre formulaire d'inscription à administration@ville.saint-cesaire.qc.ca.

EN JUILLET



6 JUILLET

LANCEMENT DES MERCREDIS EN MUSIQUE AVEC FRANCE D'AMOUR

Le lancement officiel de la programmation estivale musicale se fera avec la flamboyante et pétillante auteure/compositrice France D'Amour! Les mercredis en musique se tiendront au parc Neveu et ce, tout à fait gratuitement! Arrivez dès 16 h 30 afin de profiter des camions de cuisine de rue.

9 JUILLET

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES

Soirée cinéma sous les étoiles à la Halte routière. Venez écouter un film pour toute la famille, allongé dans l'herbe ou assis sur vos chaises. Apporter votre maïs soufflé, vos grignotines et vos breuvages (non alcoolisés).

13 JUILLET

SOIRÉE JAZZ AVEC SOLARIUM

Dans le cadre des mercredis en musique, venez assister à la performance de ce quatuor de jeunes musiciens passionnés de jazz. Spectacle gratuit au parc Neveu.

16 JUILLET

JOURNÉE PORTE OUVERTE DE LA CASERNE

Faites un voyage au coeur du domaine de la sécurité incendie avec des kiosques et des activités pour toute la famille.

20 JUILLET

SOIRÉE COUNTRY AVEC SPINNIN' PISTOLS

Troisième spectacle de la série des mercredis en musique. Venez danser au rythme du country américain avec cette bande qui a roulé sa bosse à travers le Canada.





ENTREPRISES PARTICIPANTES

Dans le cadre du 200e anniversaire, la Ville a lancé un appel aux entreprises et organismes de chez nous. Voici les entreprises qui ont répondu à notre appel! Encouragez les entreprises locales et participez en grand nombre!

Vous désirez vous aussi créer un article promotionnel, organiser une activité porte ouverte ou devenir commanditaire?

Communiquez avec nous par téléphone au 450 469-2828 ou par courriel à complexe.sportif@ville.saint-cesaire.qc.ca.

SERVICE TRAITEUR
LE TRIANGLE DU GOURMET

2001-A, route 112
St-Césaire, Qc
J0L 1T0
Tél : 450-469-5756
Cell : 450-558-4200
info@triangledugourmet.com
triangledugourmet.com
facebook.com/letriangledugourmet

Le Service Traiteur par excellence.

PROPRIÉTAIRES
Nicole Bourque
Sylvain Tétreault

Vous servir est toujours un plaisir renouvelé.

200e de St-Césaire

Le Triangle du Gourmet y participe à sa manière!

D'avril à juin et de septembre à novembre 2022 on souhaite cuisiner les recettes préférées des grandes familles de St-Césaire.
Nous lançons un appel aux Bienvenue, Normandin, Denicourt, Casavant, Forand Létourneau, Chagnon, Ducharme, Brodeur, Gendron, Alix pour ne nommer que ceux-là.

Ces grandes familles qui ont façonné l'histoire de St-Césaire depuis 200 ans. Faites-nous parvenir vos recettes familiales préférées provenant de vos mères ou grand-mères. Encore mieux, venez la cuisiner avec Nicole pour obtenir la même bonne saveur d'antan et ainsi faire découvrir ces trésors cachés au reste de la communauté de St-Césaire.

Selon le nombre de participants, nous vous offrirons d'une à deux fois par mois une des recettes familiales reçues.

Abonnez-vous à notre page Facebook pour obtenir les détails. Au plaisir de recevoir vos recettes et vous rencontrer.

Nicole & Sylvain

NORFOIN INC.



From the premiere quality - First Quality King



Chez Norfoin Inc., nous avons décidé de répondre à l'appel de la Ville quant à l'organisation d'activité d'initiative d'entreprise pour célébrer les 200 ans de notre ville.

Nous ouvrirons les portes de notre entreprise à tous les citoyens de St-Césaire Samedi le 14 mai de 10:30 à 15:30.

Il y aura 4 différentes stations qui vous permettront de découvrir notre entreprise et nos activités.

**PORTES
OUVERTES**

Nous vous attendons en grand nombre le samedi 14 mai au 174, Bas Rivière Sud, St-Césaire



200^e anniversaire de *Saint-Césaire*

Merci à tous nos commanditaires !



Prograin



PHYSIO
PASSION

Groupe Brennan
Valeurs mobilières Desjardins
Saint-Hyacinthe

